

Département du Jura  
Arrondissement de Lons le Saunier  
Nombre des Conseillers : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 12

**Séance du 10 avril 2025**  
**Sous la présidence de**  
**Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire**

Convocation : le 3 avril 2025  
Affichage : du 11 avril au 2 juin 2025

Présents : MM GRANDVUINET Gilles, ANTHONIOZ Patrice, CATTENOZ Laurent, DUVAL Jean-Marc, BARRIOD Emmanuel, DUVAL Damien, DUVAL Vincent, CATTENOZ Hervé, Mmes STEINMESSE Joëlle, GRAS Christine, CATTENOZ Myriam, PARENT Bénédicte

Absents excusés : M SONNET Jocelyn, Mme CLEMENT Anne-Laure

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Révision du tableau des acquéreurs des parcelles du Lotissement « Aux Lançons ». Les membres du CM acceptent l'ajout à l'unanimité.

---

ORDRE DU JOUR :

- 1 Signature du registre des délibérations du 13 mars 2025 ;
- 2 Compte-rendu des délégations prises par le Maire ;
- 3 Vente de l'appartement « Chez la Marie »
- 4 Remboursement d'arrhes Briska
- 5 Vote du Compte Administratif 2024 pour les budgets : Commune – Eau – Energie Photovoltaïque – Lotissement Aux Lançons ;
- 6 Approbation du Compte de Gestion 2024 pour les budgets : Commune – Eau – Energie Photovoltaïque- Lotissement Aux Lançons ;
- 7 Affectation du Résultat de fonctionnement 2024 pour les budgets : Commune – Eau – Energie Photovoltaïque ;
- 8 Vote du taux des impôts directs locaux ;
- 9 Vote du Budget Primitif 2025 : Commune – Eau – Energie Photovoltaïque – Lotissement Aux Lançons – Lotissement Le Pré sous le Puits ;
- 10 Questions diverses.

**Objet : Signature du registre des délibérations du 13 mars 2025**

Il n'y a pas d'observation concernant les délibérations prises ce jour-là. Chacun des membres présents signe le registre.

**Objet : Compte-rendu des délégations prises par le Maire**

**Aucune**

**Objet : Vente de l'appartement « Chez la Marie »**

Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal

## **BUDGET COMMUNAL Délibération 2025/009**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		228 378.66		20 225.91		248 604.57
Opérations de l'exercice	337 407.43	366 327.19	190 412.08	206 191.31	527 819.51	572 518.50
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire		29 485.11				29 485.11
<b>TOTAUX</b>	337 407.43	624 190.96	190 412.08	226 417.22	527 819.51	850 608.18
Résultats de clôture		286 783.53		36 005.14		322 788.67
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		286 783.53		36 005.14		322 788.67
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		286 783.53		36 005.14		322 788.67

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

## **BUDGET EAU Délibération 2025/010**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU</b>						
Résultats reportés	10 005.10			3 450.10	10 005.10	3 450.10
Opérations de l'exercice	45 919.63	48 215.33	19 255.55	32 246.00	65 175.18	80 461.33
<b>TOTAUX</b>	<b>55 924.73</b>	<b>48 215.33</b>	<b>19 255.55</b>	<b>35 696.10</b>	<b>75 180.28</b>	<b>83 911.43</b>
Résultats de clôture	7 709.40			16 440.55	7 709.40	16 440.55
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 709.40</b>			<b>16 440.55</b>	<b>7 709.40</b>	<b>16 440.55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>7 709.40</b>			<b>16 440.55</b>	<b>7 709.40</b>	<b>16 440.55</b>

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE Délibération 2025/011**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

- 1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>CA Budget annexe Energie photovoltaïque</b>						
Résultats reportés		4 003.31		833.34		4 836.65
Opérations de l'exercice	3 730.24	4 803.28	3 300.69	3 239.00	7 030.93	8 042.28
<b>TOTAUX</b>	<b>3 730.24</b>	<b>8 806.59</b>	<b>3 300.69</b>	<b>4 072.34</b>	<b>7 030.93</b>	<b>12 878.93</b>
Résultats de clôture		5 076.35		771.65		5 848.00
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>5 076.35</b>		<b>771.65</b>		<b>5 848.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5 076.35</b>		<b>771.65</b>		<b>5 848.00</b>

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée

- et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
  - 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **BUDGET LOTISSEMENT « Aux Lançons » Délibération 2025/012**

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>CA Budget annexe Lotissement « Aux Lançons »</b>						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	315 745.16	313 175.91	310 881.66	230 000.00	626 626.82	543 175.91
<b>TOTAUX</b>	<b>315 745.16</b>	<b>313 175.91</b>	<b>310 881.66</b>	<b>230 000.00</b>	<b>626 626.82</b>	<b>543 175.91</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser	2 569.25		80 881.66		83 450.91	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 569.25</b>		<b>80 881.66</b>		<b>83 450.91</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 569.25</b>		<b>80 881.66</b>		<b>83 450.91</b>	

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **Délibération 2025-013**

**Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2024 du Comptable**

**Budget Commune – Budget Eau – Budget Energie Photovoltaïque - Budget Lotissement « Aux Lançons »**

*Dressés par M POUCHERET Renaud*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

## Délibération 2025-014

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET COMMUNAL, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 286 783.53 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	58 404.87 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	228 378.66 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>286 783.53 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	36 005.14 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION =</b>	<b>286.783.53€</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	286.783.53 €
<b>DEFICIT REPPORTE D002</b>	

Séance du 10 avril 2025

## Délibération 2025-015

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET EAU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un déficit de fonctionnement de 7 709.40 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	2 295.70 €
Résultats antérieurs reportés	- 10 005.10 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>- 7 709.40 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	16 440.55 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
<b>Besoin de financement</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION =</b>	<b>- 7 709.40 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	
<b>DEFICIT REPPORTE D002</b>	<b>- 7 709.40 €</b>

## Délibération 2025-016

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 5 076.35 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	1 073.04 €
Résultats antérieurs reportés	4 003.31 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>5 076.35 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	771.65 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
<b>Besoin de financement</b>	
<b>AFFECTATION =</b>	<b>5 076.35 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>5 076.35 €</b>
<b>DEFICIT REPPORTE D002</b>	

## Délibération 2025-017

### **OBJET : Remboursement d'arrhes location du Briska**

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Charline BROCARD, domiciliée 24 Chemin Français 25000 BESANCON, qui doit annuler sa réservation du mois d'août 2025 et qui souhaite le remboursement des arrhes déjà versées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le remboursement des arrhes d'un montant de 260 € pour la location du Briska prévue le 16 août 2025.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2025-018

### **Pas de délibération avec ce numéro**

## Délibération 2025-019

### **OBJET : Vote des taux d'imposition 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ DECIDE de reconduire les taux de l'année précédente pour l'année 2025 :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.25 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,71 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 5.35 %

⇒ AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## Délibération 2025-020

### **OBJET : Révision du tableau des acquéreurs des parcelles du lotissement « Aux Lançons »**

A la suite du bornage des parcelles, il est nécessaire de revoir le tableau précédemment joint en annexe de la délibération N° 2024/041 du 7 novembre 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RAPPELLE le prix du mètre carré :

- Pour la partie constructible : 90 € TTC (application de la TVA sur la marge)
- Pour la partie non constructible : 38 € le m2

VALIDE la liste des acquéreurs comme suit :

Parcelle N° et cadastre	Adresse du terrain à acheter « Chemin de Fourchaux »	Noms des acquéreurs	Adresse actuelle	Nbre m2 constructibles	90 €/m2	Nbre m2 non constructibles	38 €/m2	Total général en m2	Montant total en €	Montant de l'acompte
N 1 A 1108 et A 1115	420	M BOURNY Arnaud	25 Rue Gal Leclerc 39300 CHAMPAGNOLE	550	49 500 €	284	10 792 €	834	60 292 €	2 976.90 €
N° 2 A 1109 et A 1116	400	M TRIBOUT Bryan Mme POIBLANC Manon	57 Rue de Valières 39300 CHAMPAGNOLE	474	42 660 €	340	12 920 €	814	55 580 €	2 779.00 €
N°3 A 1110 et A 1117	380	M KAAHITE Karim	1545 Rte de Champagnole 39300 NEY	486	43 740 €	418	15 884 €	904	59 624 €	2 996.00 €
N° 4 A 1111 et A 1118	360			420	37 800 €	402	15 276 €	822	53 076 €	2 653.80 €
N°5 A 1112 et A 1119	340	M et Mme CHALABI Ichem et Lobna	51 Che sous le Puits 39300 NEY	420	37 800 €	459	17 442 €	879	55 242 €	2 765.90 €
N° 6 A 1113 et A 1120	320	M et Mme EL HAJJI Mohamed et Flavie	11 Rue Stephen Pichon 39300 VERS EN MONTAGNE	441	39 690 €	467	17 746 €	908	57 436 €	2 948.30 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 791</b>	<b>251 190 €</b>	<b>2 370</b>	<b>90 060 €</b>	<b>5 161</b>	<b>341 250 €</b>	<b>17 119.90 €</b>

CHARGE le Maire de demander aux acquéreurs un acompte de 5% à la signature d'une promesse d'achat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux ventes des terrains du lotissement « Aux Lançons ».

## Approbation de la séance du 10 avril 2025

**Délibération 2025/009** : Compte Administratif Budget Principal 2024 ; **Délibération 2025/010** : Compte Administratif Budget Eau 2024 ; **Délibération 2025/011** : Compte Administratif Budget Energie Photovoltaïque 2024 ; **Délibération 2025/012** : Compte Administratif Budget Lotissement « Aux Lançons » ; **Délibération 2025/013** : Approbation des Comptes de Gestion 2024 du Comptable ; **Délibération 2025/014** : Affectation du Résultat de Fonctionnement Budget Principal 2024; **Délibération 2025/015** : Affectation du Résultat de Fonctionnement Budget Eau 2024; **Délibération 2025/016** : Affectation du Résultat de Fonctionnement Budget Energie Photovoltaïque 2024 ; **Délibération 2025/017** : Remboursement d'arrhes location du Briska ; **Délibération 2025/018** : pas de délibération avec ce numéro ; **Délibération 2025/019** : Vote des taux d'imposition 2025 ; **Délibération 2025/020** : Révision du tableau des acquéreurs des parcelles du lotissement « Aux Lançons »

	Signatures Délibérations N° 2025/009 à 012	Signatures Délibérations N° 2025/013 à 020
M. GRANDVUINET Gilles, Maire	Ne vote pas	
M. ANTHONIOZ Patrice		
Mme STEINMESSE Joëlle		
M. CATTENOZ Laurent		
Mme GRAS Christine		
M. DUVAL Jean-Marc		
Mme CATTENOZ Myriam		
M. BARRIOD Emmanuel		
M. DUVAL Damien		
M. DUVAL Vincent		
M. SONNET Jocelyn	Absent excusé	Absent excusé
M. CATTENOZ Hervé		
Mme CLEMENT Anne-Laure	Absente excusée	Absente excusée
Mme PARENT Bénédicte		